AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 801-72, 801-73, 1019-01 et 1020-01

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 14 septembre 2026, les règlements suivants :

801-72 - Règlement modifiant le Règlement 801 - Zonage, afin d'ajouter et de modifier des normes pour les génératrices, les thermopompes, les saunas et les conteneurs semi-enfouis

801-73 - Règlement modifiant le Règlement 801 - Zonage, afin de modifier les dispositions applicables pour le pôle régional

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 13 octobre 2026, les règlements suivants :

1019-01 - Règlement sur les usages conditionnels

1020-01 - Règlement sur le zonage incitatif

QUE ces règlements sont entrés en vigueur le 28 octobre 2026, date à laquelle la MRC a délivré un certificat de conformité à cet égard.

QUE ces règlements sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau ou en obtenir copie sur demande.

FAIT À ROSEMÈRE CE 30 OCTOBRE 2026.

La greffière,

SPS

M^{e} Sara Parent St-Laurent